

AVANT-PROPOS

L'identité et la réputation de Neotiss reposent sur des valeurs solides de qualité, d'innovation, d'intégrité et de transparence.

L'éthique est un devoir essentiel de tout un chacun. C'est pourquoi la présente Charte d'éthique s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans une approche globale (y compris les salariés et les mandataires sociaux), à l'échelle mondiale et à tous les niveaux, sans exception.

Cette Charte d'éthique ne remplace cependant pas les politiques existantes (telles que les Règlement Intérieur...) et nos collaborateurs doivent continuer à se référer aux règles et normes établies dans leur milieu de travail. La présente Charte vise à fournir un cadre pour ces règles et normes, de sorte de faciliter leur compréhension et les raisons qui les motivent.

Neotiss souhaite également partager ces principes avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, afin que tous puissent aller au-delà du strict respect des lois et règlements en vigueur

PREVENTION DE LA FRAUDE

➤ PREVENTION DES CONFLITS D'INTERET

LIENS AVEC UN TIERS

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un « intérêt personnel » de toute nature peut influencer le comportement d'une personne qui, dans l'exercice de ses fonctions professionnelles, a le pouvoir de prendre des engagements au nom d'une société du Groupe. Par exemple, un tel intérêt personnel peut impliquer un intérêt financier ou bien une relation personnelle.

Tous les collaborateurs qui se trouvent dans une telle situation doivent aviser leurs supérieurs et déterminer avec eux la conduite appropriée.

ACTIVITES PUBLIQUES DES COLLABORATEURS

L'engagement citoyen d'un collaborateur dans le cadre de la vie publique est respecté par Neotiss.

Cependant, le collaborateur impliqué ne doit jamais engager moralement ou financièrement le Groupe ou l'une de ses entités dans les activités ou responsabilités qu'il assume en tant que citoyen, et notamment celles qui pourraient affecter le Groupe ou l'une de ses entités.

➤ PREVENTION DE LA CORRUPTION

RETRIBUTIONS

Les pratiques consistant à offrir ou à accepter des rétributions injustifiées ou à accorder des avantages indus, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à toute personne dans le but d'obtenir un traitement spécial ou d'influer sur le résultat des négociations impliquant le Groupe sont strictement interdites.

CADEAUX

Les cadeaux ne peuvent être acceptés et donnés que s'ils ont une valeur financière symbolique et qu'ils ne sont pas payés en espèces, conformément aux pratiques commerciales et aux lois et règlements en vigueur.

➤ LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

REGLES GENERALES

Neotiss ne participe en aucune manière à des activités illégales telles que la corruption, le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Neotiss attend de ses collaborateurs qu'ils s'assurent que tous les documents du Groupe, qu'ils soient financiers ou autres, soient exacts. C'est une partie essentielle de la gestion licite, honnête et efficace de notre Groupe. En outre, afin de s'assurer que les activités de Neotiss ne sont pas utilisées pour blanchir de l'argent provenant d'activités criminelles, tous les collaborateurs doivent :

- maintenir les dossiers en toute sécurité et suivre les bonnes pratiques en matière de conservation des dossiers
- s'assurer que Neotiss travaille avec des clients ayant des activités licites
- coopérer avec les auditeurs internes et externes de Neotiss

En aucun cas, les collaborateurs de Neotiss ne peuvent :

- vendre, transférer ou disposer des actifs du Groupe sans les autorisations et la documentation appropriées
- accepter les transactions en espèces. S'il n'y a pas d'autre possibilité, et uniquement dans la mesure où cela est autorisé par la loi applicable, les transactions en espèces qui seraient réalisées doivent être expressément autorisées, dûment enregistrées et documentées
- dissimuler les paiements via l'utilisation de tiers

MINERAUX DE CONFLIT

Neotiss n'est pas un importateur d'or, d'étain, de tungstène ou de tantale, et n'est donc pas directement visée par les règles impératives du Règlement (UE) 2017/821. Toutefois, Neotiss promeut un approvisionnement responsable et requiert donc de ses fournisseurs qu'ils l'informent de la présence résiduelle éventuelle de « minerais provenant de zones de conflit » dans les métaux qu'elle leur commande. Si tel était le cas, Neotiss requiert de ses fournisseurs qu'ils lui détaillent l'origine de ces minerais.

PROTECTION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

La divulgation non autorisée d'informations internes peut entraîner une perte de valeur et être préjudiciable au Groupe. Par conséquent, les collaborateurs de Neotiss doivent assurer la protection des informations internes, ce qui implique entre autres :

- de limiter la divulgation d'informations internes à des personnes ayant un « besoin de savoir » légitime qui répond aux intérêts de Neotiss
- d'assurer la conservation de tous les documents confidentiels, sous format papier et électronique
- avant de partager des informations internes avec des tiers extérieurs au Groupe (y compris des membres de sa famille ou lors de l'utilisation de médias sociaux), de vérifier ce qui est autorisé à être communiqué.

Neotiss et ses collaborateurs protègent les informations confidentielles des partenaires commerciaux comme s'il s'agissait de celles du Groupe Neotiss.

RESPECT DES PERSONNES

➤ SANTE ET SECURITE

Au-delà de la stricte conformité réglementaire, Neotiss souhaite offrir à tous un environnement de travail fiable et sécurisé, ce qui en pratique dépend de l'ensemble de ses collaborateurs.

Afin de mettre en œuvre cette protection, des règles de procédure relatives à la santé et à la sécurité ont été établies et doivent être appliquées dans les locaux de Neotiss. Plus généralement, chaque collaborateur doit s'assurer qu'il ne met personne en risque par ses actions et qu'il sait quoi faire en cas de situation d'urgence sur son lieu de travail.

Neotiss a également travaillé à la mise en œuvre d'actions de prévention adaptées aux caractéristiques spécifiques des activités de Neotiss telles que :

- sensibilisation des collaborateurs par des sessions dédiées et par des démonstrations ponctuelles
- développement de nouvelles méthodes de travail plus sûres;
- partage des bonnes pratiques.

➤ ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS

L'utilisation du travail des enfants est strictement interdite au sein du Groupe.

RESPECT DES FOURNISSEURS

Neotiss sélectionne ses fournisseurs sur la base d'un processus concurrentiel, pouvant s'effectuer via la procédure des appels d'offres. Dans tous les cas, les offres des fournisseurs sont comparées et considérées de façon juste et sans favoritisme.

Neotiss s'assure que ses fournisseurs ne se trouvent pas en situation de dépendance économique à son égard. En outre, Neotiss n'impose pas de conditions abusives à ses fournisseurs.

Compte tenu du niveau élevé d'attentes de la part de Neotiss et de ses propres clients, Neotiss ne pourrait pas poursuivre ses relations avec un fournisseur qui ne respecterait pas ses principes éthiques ou qui manquerait régulièrement au respect de ses obligations contractuelles.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les activités industrielles ont nécessairement un impact sur l'environnement. Il incombe donc à chacun de chercher à réduire cet impact autant que possible.

Neotiss demande à ses collaborateurs de réfléchir à la manière dont leurs actions quotidiennes dans tous les aspects de leur travail influent sur l'environnement, de sorte que Neotiss puisse être en mesure de réduire cet impact (par exemple, ces contributions individuelles peuvent consister en une suppression des déplacements inutiles, une économie d'eau et d'énergie, la limitation de la génération de déchets). Même les plus petits gestes peuvent faire une différence.

Tous déversements ou émissions inhabituels dans l'air ou dans l'eau doivent être immédiatement signalés au responsable concerné ou au Responsable QHSE.

PARLONS DE VOS PREOCCUPATIONS

Neotiss souhaite promouvoir une culture ouverte où les collaborateurs peuvent évoquer leurs préoccupations. Neotiss encourage tous ses collaborateurs à exprimer leurs opinions, à les défendre et à signaler tout comportement ou demande inacceptable. Nos collaborateurs peuvent également s'inquiéter de certaines pratiques et avoir besoin de conseils pour les résoudre.

La procédure normale pour évoquer de telles préoccupations se fait via la Direction opérationnelle ou fonctionnelle. Il est également possible de contacter le Responsable des Ressources Humaines.

Les informations ainsi communiquées ne seront partagées qu'avec les personnes ayant une raison légitime d'en connaître, soit pour s'assurer que les préoccupations sont traitées, soit pour s'assurer que les mesures appropriées sont prises.

Neotiss encourage ses managers à mettre leur équipe à l'aise en leur rappelant régulièrement qu'ils sont disponibles pour écouter leurs préoccupations et leur rappelant également qu'un collaborateur qui, de bonne foi, partage ses préoccupations ne peut faire l'objet de représailles d'aucune sorte. Les managers doivent régulièrement prendre du temps pour aborder avec leur équipe les sujets éthiques et partager leur expérience, afin que tous les collaborateurs puissent bénéficier de leurs connaissances et suivre leur exemple.